

Vingt-septième session du Comité de l'agriculture

Point 2.11: Faciliter l'accès des petits exploitants et des agriculteurs familiaux à l'innovation, aux systèmes d'information et aux services de conseil dont ils ont besoin, pour des systèmes agroalimentaires durables

Note introductive

L'accès des petits exploitants et des agriculteurs familiaux à l'innovation, à l'information et aux services de conseil dont ils ont besoin est essentiel à la transformation des systèmes agricoles et alimentaires et à la concrétisation des objectifs de développement durable (ODD), dans le contexte de Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale (2019-2028). Les principaux enjeux relatifs à l'accès aux services d'innovation, d'information et de conseil portent sur leur disponibilité, leur accessibilité économique et leur utilité. La production et l'utilisation d'innovations et d'informations sont limitées par le décalage qui existe entre les prestataires de services et les utilisateurs, par les liens fragmentés et rompus entre l'enseignement agricole, la recherche, la vulgarisation et les agriculteurs, ainsi que par l'absence de mécanisme institutionnel destiné à créer un trait d'union entre ces différentes parties. Du fait de cette situation, un grand nombre de petits exploitants dans le monde, et notamment d'exploitantes, n'ont pas conscience que ces informations et ces innovations existent et ne sont pas en mesure d'y accéder. Ainsi, selon les estimations, 75 pour cent des agriculteurs familiaux dans le monde n'ont pas accès à des services de conseil fiables.

Les services de vulgarisation et de conseil jouent en cela un rôle crucial: ils améliorent l'accès à l'information en faisant office de passerelle entre les données produites et ceux qui s'en servent, et parviennent à se mettre en relation avec les agriculteurs les plus vulnérables afin de ne pas faire de laissés-pour-compte. Toutefois, les acteurs de ces services sont constamment confrontés à la diminution brusque des investissements, au déficit de capacités techniques et à l'absence d'infrastructures et de réformes, quand bien même la demande de services de vulgarisation et de conseil augmente rapidement, de même que leurs fonctions, car ils fournissent aux agriculteurs l'appui dont ils ont besoin dans de nombreux pays en développement. Un certain nombre de mesures doivent être prises afin d'établir le lien. Il convient notamment: i) de renforcer les compétences techniques et organisationnelles et les compétences de gestion des services de vulgarisation et de conseil et l'infrastructure adéquate, dans le but de fournir de meilleurs services; ii) de réorienter les services d'innovation, d'information et de conseil de sorte à renforcer la résilience des systèmes agroalimentaires; iii) d'accroître les investissements et de promouvoir une réforme institutionnelle afin d'apporter une réponse aux besoins nouveaux; iv) d'évaluer les résultats des services de vulgarisation et de conseil et de fournir des éléments concrets en vue de créer un environnement favorable; et v) de mettre au point des programmes permettant de comprendre les demandes des agriculteurs et de faciliter la création conjointe de pratiques innovantes.

La FAO joue un rôle important en ce qu'elle fournit des recommandations stratégiques et propose des directives et des outils visant à relever ces défis, à aider les Membres à réduire le décalage entre la production d'informations et leur utilisation, et à rendre les services d'information et de conseil ouverts, utiles, accessibles et abordables pour les petits exploitants et les agriculteurs familiaux. Afin d'améliorer l'appui apporté dans un contexte mondialisé complexe, caractérisé par les dynamiques de marché, le développement du numérique et le changement climatique, il faut renforcer les capacités de la FAO au Siège et dans les bureaux décentralisés, ce qui permettra de tirer pleinement parti de son potentiel.

Le Comité est invité à:

- formuler des orientations sur les nouvelles possibilités permettant de renforcer les efforts visant à mettre en relation les informations qui sont produites, les services qui sont fournis et les petits exploitants et agriculteurs familiaux qui devraient en être les bénéficiaires, et d'accélérer les progrès afin d'atteindre les objectifs de développement durable du Programme 2030 et de mettre en œuvre de la Décennie des Nations unies pour l'agriculture familiale;

- encourager les États Membres à réformer leurs systèmes d'information, d'innovation, de vulgarisation et de conseil, de sorte à tenir compte des enjeux de notre temps et des évolutions récentes et à mieux comprendre les besoins des agriculteurs;
- recommander aux Membres et aux parties prenantes concernées de donner aux petits exploitants et aux agriculteurs familiaux un accès sans restriction aux services d'innovation, d'information et de conseil et de faire participer les agriculteurs et les acteurs des services de vulgarisation et de conseil à la production conjointe de pratiques innovantes, d'informations et de connaissances afin de faciliter la prise de décision.

Selvaraju Ramasamy, Fonctionnaire agricole principal, Recherche et vulgarisation (OINR)